

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 5 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU

1 NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, impose à toutes les structures publiques de nommer un « Délégué à la Protection des Données». Celui-ci remplace le Correspondant Informatique et Libertés (CIL). Il est proposé de nommer Monsieur Pierre SYLVESTRE, agent du Syndicat e-Collectivités Vendée, en tant que Délégué à la Protection des Données mutualisé.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 RENOUVELLEMENT DES SOLUTIONS DE STOCKAGE INFORMATIQUE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon ont mutualisé l'ensemble de leur infrastructure réseau. Au sein de cette infrastructure, les serveurs de stockage arrivent en fin de vie et nécessitent d'être renouvelés. Par ailleurs, le stockage ne peut plus être étendu car l'infrastructure existante a été pleinement utilisée.

C'est pourquoi il est proposé de constituer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics afin de renouveler les équipements de stockage, améliorer la sécurité des données et des applications professionnelles des deux collectivités adhérentes au groupement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 ACQUISITION DES USINES RELAIS AUPRES DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON - ZA BELLE PLACE

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Il est proposé au Bureau d'acquiescer auprès de la commune de La Roche-sur-Yon les deux ateliers relais SAS Trait d'union UR 35 située rue Alexander Fleming sur la parcelle cadastrée section HZ numéro 51 d'une contenance de 4 071 m² et SA Vendée Concept UR 36 située 57 rue ALEXANDER FLEMING sur la parcelle section HZ numéro 55 d'une contenance de 9 721 m² à la valeur vénale de 1 072 822,71 €

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 ACQUISITION AUPRES DE LA SOCIETE ORYON DU VILLAGE ARTISANAL - ZA LA GROLLE A LANDERONDE

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Suite à la réalisation et livraison du Village artisanal comprenant deux bâtiments de 3 et 2 cellules au sein de la ZA La Grolle à Landeronde par la Société ORYON à la demande de La Roche-sur-Yon Agglomération dans le cadre de la concession, il convient de procéder à son acquisition. Aussi, le Bureau est appelé à approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZK numéro 117 à titre gratuit.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 ACQUISITION D'UN CHEMIN RURAL ET D'UN DELAISSE DE VOIRIE AUPRES DE LA COMMUNE DE LA CHAIZE-LE-VICOMTE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE UNITE DE PRODUCTION « LA BOULANGERE » A LA CHAIZE-LE-VICOMTE

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Dans le cadre de son développement économique, La Roche-sur-Yon Agglomération mène une politique active en faveur de l'implantation de nouvelles entreprises génératrices d'emplois, d'innovation, etc. C'est dans ce cadre que l'Agglomération et la commune de La Chaize-le-Vicomte souhaitent accueillir le groupe La Boulangère and Co dans la continuité de la ZAE La Folie. Pour ce faire, l'Agglomération doit procéder à des acquisitions foncières.

Un accord a été trouvé pour l'acquisition chemin rural d'une surface d'environ 7 670 m² et un délaissé de voirie d'environ 1 451 m² auprès de la commune de La Chaize-le-Vicomte au prix de 0,18 €HT/m².

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE A "LA BOULANGERE AND CO" EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE UNITE DE PRODUCTION A LA CHAIZE-LE-VICOMTE

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

En vue de la réalisation d'une unité de production sur le territoire communautaire, La Boulangère and Co a sollicité l'Agglomération pour l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 9ha.

Des acquisitions foncières ont été réalisées avec le concours de la SAFER Poitou Charentes auprès des différents propriétaires. Le Bureau est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière d'environ 6 104m² correspondant à des délaissés fonciers de voirie et d'un chemin rural au prix de 7 €HT du m².

QUESTION ADOPTÉE PAR

20 voix POUR

1 ABSTENTION(S) : Madame Bernadette Barré-Idier

7 COMPENSATIONS OCTROYEES AU GAEC LES TROIS PIGNONS IMPACTE PAR L'IMPLANTATION D'UNE UNITE DE PRODUCTION « LA BOULANGERE » A LA CHAIZE-LE-VICOMTE

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la compensation foncière pour la perte d'environ 2 hectares prélevés sur la parcelle ZS 20 au GAEC Les Trois Pignons par une réserve foncière communale équivalente et d'améliorer le système productif par du drainage dont le coût sera supporté à hauteur de 70 %.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 ACQUISITION ET CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE D'ENVIRON 2 997M² AUPRES DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-YON ET AU PROFIT DE LA SOCIETE BRECHOTTEAU - DESFEUX SITUEE DANS LA ZAE «LE LUNEAU» A DOMPIERRE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La Société BRECHOTTEAU-DESFEUX a sollicité la commune de Dompierre-sur-Yon pour l'acquisition d'une emprise foncière de 2 997m² environ au sein de la ZAE Le Luneau.

La Roche-sur-Yon Agglomération doit donc acquérir ce foncier auprès de la commune au prix de 19 €HT le m² pour le revendre à la Société BRECHOTTEAU-DESFEUX au prix de 19 €HT le m².

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 ACQUISITION ET CESSION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION ZT NUMERO 211 AUPRES DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-YON ET AU PROFIT DE LA SCI GALDA SITUEE DANS LA ZAE «LE LUNEAU» A DOMPIERRE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La SCI GALDA a sollicité la commune de Dompierre-sur-Yon pour l'acquisition d'une emprise foncière de 5 240 m² environ au sein de la ZAE Le Luneau.

La Roche-sur-Yon Agglomération doit donc acquérir ce foncier auprès de la commune au prix de 17 €HT le m² pour le revendre à la SCI GALDA au prix de 17 €HT le m².

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 CESSION D'UN EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DE VENDEE FIBRES - ZAE L'ERAUDIÈRE A DOMPIERRE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Dans le cadre du développement de son activité, la société VENDEE FIBRES, représentée par Monsieur Florent BLANCHARD, a sollicité l'Agglomération pour l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 4 000 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section ZB numéro 248 située au sein de la ZAE de l'Eraudière en vue de la réalisation d'un bâtiment de 800 m². Il est proposé au Bureau d'approuver cette cession au prix de 21 €du m² soit 84 000 €

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DE LA SARL PAQUEREAU - ZA ORDEVILLE A AUBIGNY-LES CLOUZEUX

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

En cours d'acquisition d'un bâtiment au sein de la ZA Ordeville, la SARL PAQUEREAU a sollicité l'Agglomération pour acquérir les terrains attenants et ainsi développer son activité.

Le Bureau est appelé à approuver cette cession correspondant aux parcelles cadastrées section AL numéros 52 et 53 d'une contenance totale de 2 552m² au prix de 46 727, 12€HT soit 18,31€m² HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 REAMENAGEMENT RUE DES TAMARIS - RIVES DE L'YON - AVENANT N° 1 MARCHE A17-003

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Un effort supplémentaire sur le paysage a été demandé en cours de chantier.

L'incidence financière de ces travaux complémentaires est de 3 422 ,72 €HT, soit une augmentation par rapport au budget initial de 1,46 %, ce qui porte le montant du marché à 233 422,72 €HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 SUBVENTIONS HABITAT PRIVE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé d'accorder 57 subventions habitat privé dont le montant total s'élève à 99 471 €

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 DELEGATION DE COMPETENCE POUR LA GESTION DES AIDES A LA PIERRE 2010-2015 DE L'ETAT A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - AVENANT DE FIN DE GESTION 2017

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé d'approuver l'avenant n°18 à la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre 2010-2015 de l'Etat à La Roche-sur-Yon Agglomération qui définit la dotation et les objectifs définitifs au titre de l'année 2017 pour le parc public.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 CREATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUX LIEUX-DITS : LES ASTIERS A LA CHAIZE-LE-VICOMTE ET LA MERLERIE A CHAILLE SOUS-LES-ORMEAUX - RIVES DE L'YON - ATTRIBUTION DU MARCHE

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Il est proposé aux membres du Bureau d'attribuer le marché à l'entreprise POISSONNET TP (85190 AIZENAY), pour un montant de 303 124,80 €HT (solution de base).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 CONVENTION D ACCES AUX SERVICES DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA VENDEE

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Il est proposé au Conseil la signature d'une convention entre l'Agglomération et la bibliothèque de Vendée pour permettre d'accéder aux différents services proposés : formation, prêts, plateforme numérique, expositions.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ